



ARREST

DV CONSEIL D'ESTAT DV ROY;

Du dix-huitième Juillet 1682.

PORTANT Que faite par les Marchands Negocians, qui feront porter des Marchandises és Isles de l'Amérique & de Canada, pour y estre consommées, de rapporter dans huit mois, Certificats de la Descente d'icelles, au bas des Acquits à Caution qui leur seront fournis, & de faire décharger leurs Soumissions sur les Registres; Ils demeureront exclus de la décharge des Droits d'Entrée, & contraints au payement du Quatuple, &c.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.



LE ROY ayant par Arrests de son Conseil, des quatre Juin, vingt-cinq Novembre 1671. quinze Juillet 1673. & dixième May 1677. déchargé les Marchandises destinées pour les Isles Françoises de l'Amérique & Canada, des Droits de Sortie de ce Royaume, en faisant par les Marchands & Negocians, leurs Soumissions de rapporter dans six mois, Certificats de leur décharge dans lesdites Isles, des Intendans de Justice esdits lieux, ou sinon, de payer